

Informations de base	
2022/2949(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les perspectives d'une solution à deux États pour Israël et la Palestine Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Israël Palestine	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/12/2022	Débat en plénière		
14/12/2022	Décision du Parlement	T9-0443/2022	Résumé
14/12/2022	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2022/2949(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0552/2022	09/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0553/2022	09/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0554/2022	09/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0555/2022	09/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0556/2022	09/12/2022	
Proposition de résolution		B9-0557/2022	09/12/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0443/2022	14/12/2022	Résumé

Résolution sur les perspectives d'une solution à deux États pour Israël et la Palestine

2022/2949(RSP) - 14/12/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les perspectives de la solution à deux États pour Israël et la Palestine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, députés.

L'UE a confirmé à plusieurs reprises son soutien à la **solution à deux États**, fondée sur la coexistence de deux États souverains et démocratiques, qui vivent côte à côte dans la paix et la sécurité garantie, avec Jérusalem pour capitale des deux entités. La situation sur le terrain est toutefois incompatible avec une solution pacifique, la violence, le terrorisme, y compris les attaques contre des civils, et l'incitation à la violence étant exacerbés par des mesures provocatrices et une rhétorique incendiaire. La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a exacerbé les fragilités et les tensions géopolitiques dans la région, et l'insécurité alimentaire s'accroît de manière drastique.

Déplorant l'**absence de résultats tangibles** dans le processus de paix au Moyen-Orient au cours des dernières décennies, le Parlement a exhorté les deux parties à réaffirmer leur engagement en faveur de la solution à deux États.

Obstacles à la solution à deux États

Le Parlement a appelé à :

- la fin du conflit israélo-palestinien prolongé et de l'occupation des territoires palestiniens par la reprise de véritables pourparlers de paix entre les deux parties sur la base des paramètres établis pour la solution à deux États, avec le soutien de la communauté internationale, conduisant à un accord négocié sur le statut définitif et à une reconnaissance mutuelle;
- l'arrêt immédiat de la construction de colonies illégales;
- le plein droit d'Israël de lutter contre les actes de violence et son droit de protéger sa population civile;
- la fin immédiate de tous les actes de violence entre Israéliens et Palestiniens, y compris l'usage disproportionné de la force dans les opérations militaires par les forces de défense israéliennes et les attaques terroristes contre des civils innocents et visant des infrastructures civiles;
- la levée immédiate du blocus et l'atténuation de la crise humanitaire dans la bande de Gaza;
- le financement de l'UE pour des projets spécifiques à Gaza, conformément au mécanisme trilatéral de soutien financier aux civils.

Le Parlement a appelé à la tenue **d'élections** transparentes, crédibles et inclusives en Palestine et demande à Israël de permettre la tenue de ces élections à Jérusalem-Est.

Rôle de l'Union européenne

L'Union européenne est invitée à :

- mettre en place une **initiative européenne de paix**, qui prendrait la forme d'une conférence internationale, afin de rétablir un horizon politique pour une paix juste, globale et durable entre Israël et la Palestine;
- prolonger le mandat du représentant spécial de l'UE jusqu'à la résolution effective de ce conflit de longue durée;
- donner la priorité à l'espace de plus en plus réduit de la société civile en Israël, en Cisjordanie et à Gaza;
- exiger une compensation pour la démolition de toutes les infrastructures financées par l'UE dans les territoires palestiniens occupés;
- soutenir les initiatives conjointes dans les secteurs social et économique, notamment dans les domaines de l'eau et de l'énergie, afin de promouvoir la prospérité et les échanges sociaux entre les deux territoires;
- soutenir toutes les initiatives visant à faire respecter l'obligation de rendre des comptes en cas de violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Enfin, le Parlement s'est félicité de la décision du Conseil des affaires étrangères de relancer le Conseil d'association avec Israël et de renforcer le partenariat UE-Israël.